



Communiqué de presse

20 décembre 2012

SIX
Selnaustrasse 30
Case postale 1758
CH-8021 Zurich
www.six-group.com

Media Relations:
T +41 58 399 2227
F +41 58 499 2710
pressoffice@six-group.com

Election des membres de la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange

La Commission des sanctions a été constituée fin 2006. Le mandat de ses membres, élus pour une durée de 6 ans, arrive à terme fin 2012. Lors des séances du 26 octobre 2012 et du 14 décembre 2012, les organes compétents - le Regulatory Board de SIX Swiss Exchange SA et le Conseil d'administration de SIX Group SA - ont procédé aux élections devenues nécessaires ou aux réélections des membres.

A l'exception de David Schnell, tous les membres actuels se sont mis à disposition et ont été réélus. Dr. Jürg Spring a été élu président. Mario Rossi, CFO Swisscom, a été nommé comme successeur de David Schnell au Conseil d'administration.

L'élection de deux experts supplémentaires issus du domaine de l'établissement des comptes vient appuyer la commission dans le cadre des fonctions renforcées qu'elle doit assumer dans le domaine de l'établissement des rapports financiers des banques et assurances.

La Commission des sanctions se compose désormais des membres suivants:

- Dr. Jürg Spring (président) Président du Tribunal administratif du canton de Thurgovie
- Bruno Allmendinger Ancien CFO de Sulzer SA
- Claudia Backenecker (n.lle.) Head of Reporting & Policies, Zurich Insurance Group
- Jean Berthoud Président du Conseil d'administration, Banque Bonhôte & Cie SA
- Malcolm Cheetham (nouveau) Head of Group Financial Reporting, Novartis
- Sylvain Matthey Directeur, Lombard, Odier, Darier, Hentsch & Cie
- Prof. Dr. Henry Peter Avocat, Professeur de droit économique à l'Université de Genève
- Prof. Dr. Isabelle Romy Avocate, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg
- Mario Rossi (nouveau) CFO Swisscom



Pour de plus amples informations, Dr Alain Bichsel, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41 58 399 2675
Fax: +41 58 499 2710
E-mail: pressoffice@six-group.com

Commission des sanctions

La Commission des sanctions peut prononcer des sanctions en cas d'infractions aux Règlements relatif au négoce de SIX Swiss Exchange et Scoach Suisse, au Règlement de cotation et à leurs Règlements complémentaires. Elle est composée de cinq à onze membres. Le président de la Commission des sanctions ainsi que la moitié de ses membres sont désignés par le Regulatory Board, les membres restants étant nommés par le Conseil d'administration de SIX.

SIX

SIX gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (environ 150 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3'900 collaborateurs et une présence dans 25 pays, son résultat d'exploitation a atteint en 2011 plus de 1,26 milliard de francs suisses et un bénéfice du groupe de CHF 218,6 millions. www.six-group.com